

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2024/120**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21

**SÉANCE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2024**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 18 : MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE CANIVEAUX, BORDURES ET TROTTOIRS SUR ROUTES DÉPARTEMENTALES AVEC POSE DE NOUVEAUX ENROBÉS PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE TPDL - AVENANT N°1**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Romain Behr, ingénieur responsable du service technique qui précise que comme annoncé lors du conseil municipal du 3 juillet 2024, la commune de Sarralbe a confié à l'entreprise T.P.D.L. de Sarreguemines la réalisation de travaux de réhabilitation de caniveaux, bordures et trottoirs sur diverses routes départementales avant la pose de nouveaux enrobés sur voirie. Ce marché a été conclu pour un montant de 119 459,50 € H.T. soit 143 459,40 € T.T.C.

Lors de la réalisation des travaux, diverses modifications et travaux complémentaires non prévus au marché initial ont été nécessaires :

- modification du profil en long et de l'implantation des avaloirs dans la rue de la Gare afin d'avoir une pente suffisante et éviter la stagnation des eaux. Ces modifications ont engendré l'installation complémentaire de 2 bouches d'égout, de tuyaux PVC et la reprise supplémentaire de 15 ml de trottoir coté Sarralbe.
- renforcement ponctuel de la structure de trottoir existante dans la rue de la Gare (certains enrobés en place étaient posés sur moins de 10 cm de structure).
- remplacement et mise à niveau de pièces de voirie complémentaires.

Ces modifications et travaux complémentaires sont estimées à 11 583,50 € H.T.

Entreprise	Marché de base	Montant de l'avenant n°1	Nouveau marché HT
TPDL	119 459,50 € H.T.	11 583,50 € H.T. +9,77 %	131 133,00€ HT

Sur avis de la Commission d'Appel d'offres en date du 16 septembre 2024,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

M. le maire ayant félicité le service technique communal qui a assuré la maîtrise d'œuvre du projet rue de la Gare,

À l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant n° 1 exposé ci-avant au marché de travaux de voirie 2024 - réhabilitation de caniveaux, bordures et trottoirs sur routes départementales avant pose de

nouveaux enrobés sur voirie, qui fait passer le marché de 119 459,50 € H.T. à 131 133,00 € H.T,

- autorise Monsieur le maire à signer l'avenant avec l'entreprise TPDL,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif 2024.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 1er octobre 2024

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 30 septembre 2024  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

